

JOURNEE ANNUELLE

En cette période particulière, le réseau et l'entraide prennent tout son sens. Les initiatives menées par l'Ecole et les alumni pour faire face à la crise du COVID 19 sont présentées sur <u>www.centraliens-nantes.org</u>

Votre association continue à fonctionner grâce aux 130 bénévoles, à l'équipe et à tous les diplômés et étudiants du réseau. Cette année encore de nombreux événements sont proposés, dont des rassemblements virtuels, webinaires, entretiens professionnels à distance. CNA c'est des alumni motivés de toutes générations d'étudiants et de diplômés, des outils modernisés comme www.centrale-carrieres.com ou www.centraliens-nantes.org pour faire vivre la communauté centralienne ! C'est ensemble que nous écrivons notre avenir et faisons grandir notre réseau centralien.

L'actualité, les mesures de prudence sanitaire qui l'accompagnent, et le manque de visibilité sur les prochains mois, ont amené le Conseil d'Administration de CNA à reporter **notre rassemblement annuel**, initialement prévu le 25 Avril, au

Samedi 27 juin de 10h à 12h30 en audio/visio-conférence

(l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19 permet la tenue des Assemblées ainsi que les votes, en ligne ou à distance.)

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE CENTRALE NANTES ALUMNI

« Notre association s'est beaucoup transformée ces dernières années. Plus de coopération avec l'Ecole, plus de coopération avec les autres associations Centraliennes, mise en place des services Carrières, nouvelle plateforme... Avec toujours pour ambition de nous améliorer, de répondre au mieux à vos attentes et de faire vivre la communauté centralienne.

Aujourd'hui, il nous apparait crucial de continuer cette transformation, en adaptant le fonctionnement de l'association. Nous souhaitons en effet en réformer la gouvernance, afin de la rendre plus rapprochée, plus fluide et plus efficace dans la gestion des projets et des événements qui vous sont destinés, ainsi que dans l'animation du vaste réseau de bénévoles qui fait la force de notre communauté. »

Cette réforme s'appuie notamment sur une proposition d'évolution des statuts, sur laquelle vous serez amenés à vous prononcer au cours de notre Journée Annuelle. Ces modifications de statuts, si elles sont adoptées, entrainent notamment une réduction du nombre d'administrateurs de l'Association - Quentin Van Clooster - mars 2020 — Revue L'Hippocampe

Programme et modalités pour participer à distance et pour voter : https://bit.ly/2020JourneeAnnuelleCNA

Tu as la possibilité de **poser toute question écrite** préalable à l'adresse <u>alumni@ec-nantes.fr</u> en précisant si possible AG dans l'objet du mail. Les questions seront transmises au CA et au Président et à l'équipe (questions techniques).

Les Assemblées Générales se dérouleront le samedi 27 juin 2020 et seront accessibles par un lien à une plateforme d'audio/visio-conférence (Zoom a priori), transmis à tous les inscrits.

10h Accueil sur la plateforme, *chat* et validation des présents

10h15 - 12h30

- Introduction par Gilles-Emmanuel BERNARD, Président
- Intervention du Directeur de Centrale Nantes Actualité de l'Ecole, Point sur l'Election du nouveau Directeur
- Assemblée Générale Extraordinaire : évolution des statuts (en cas de non atteinte du quorum, une AGE sera reconvoquée en séance, conformément aux statuts actuels)
- Assemblée Générale Ordinaire : élection des membres du Conseil d'Administration, Rapport des activités 2019 et bilan financier ; présentation des perspectives 2020
- Présentation des nouveaux projets, nouveaux groupes
- Témoignages et Questions diverses

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE CENTRALE NANTES ALUMNI du 27 juin 2020

Inscription avant le 25/06/2020 en ligne sur https://bit.ly/2020JourneeAnnuelleCNA

ou par courrier en retournant cette page complète (recto verso) avant le 15 juin (délais de la poste)

Dránam .

| Téléphone : Adresse e-mail (mise à jour éventuelle): | |
|---|-------------|
| Participera aux Assemblées Générales du 27 juin 2020 en audio/visio-conférence | □ Oui □ Non |
| <u>Important</u> : au vu des circonstances exceptionnelles et par décision du CA du 2 mai 2020 1) aucun pouvoir ne sera possible dans la mesure où la possibilité de participation et/ou de vote par correspondance les membres de l'association, 2) l'élection des futurs membres du CA s'effectuera obligatoirement par correspondance (écrite ou électronique) cf. ci | ,, |
| Fait à le / 2020 Signature : | артезі |

ÉLÉMENTS SOUMIS AU VOTE

NOM.

(Approuvés par le Conseil d'Administration du 2 Mai 2020)

Rappel : seuls les Alumni à jour de leur adhésion ont droit de vote http://bit.ly/ADHERERCNA

IMPORTANT: Les votes par correspondance s'effectuent

- soit par voie électronique avant le 25 Juin 2020 minuit sur https://bit.ly/2020JourneeAnnuelleCNA
- soit en retournant ce document signé avant le 15 Juin 2020 (cachet de la poste faisant foi)
- le vote par correspondance est considéré comme une participation aux AGs

I. Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2020 : la modification des statuts

Le Synoptique complet avec le texte des articles sont accessibles sur le site de CNA grâce au lien https://bit.ly/CandidatsCA2020

| Thème | Réf Article | Projet Projet |
|---|----------------|--|
| Siège social | 1 | Passage de l'adresse exacte dans le règlement intérieur. |
| Président d'honneur | 4 | Titre de président d'honneur décerné comme le titre de membre d'honneur, par l'AG |
| Règlement intérieur | 6 | La gestion du règlement intérieur devient du ressort du CA |
| Conseil d'administration | 8 | Entre 10 et 20 membres. Pas de suppléant. Election individuelle. Mandat de 2 ans. Renouvellement par moitié chaque année. Nomination par ordre décroissant des votes et tirage au sort si égalité pour le(s) dernier(s) poste(s) à pourvoir. |
| Vice-président | 8 | Suppression de la notion de 1er vice-président. |
| Mandat du président | 8 | Suppression de la limite de mandats successifs (le Président est élu chaque année par le CA). |
| Absentéisme administrateurs | 8 | Démission automatique dès 3 absences successives sans excuse. |
| Démission collective du CA | 8 | Ajout de précision quant à la mise en place d'une nouvelle gouvernance. |
| Invités au CA | 8 | Directeur de Centrale Nantes et Président du BDE invités de droit, sans représentation ès qualité. |
| Procédure de décision urgente | 8 | Ajout d'un process de décision rapide : 1) Le bureau peut prendre une décision provisoire, validée ensuite par le CA, 2) possibilité de consultation et vote du CA à distance sur une question précise. |
| Bureau | 9 | Suppression d'une ambiguïté entre bureau de l'association et bureau du CA. |
| Délégué Général | 10 | Restauration du droit de vote en AG du DG s'il est adhérent à CNA. |
| Conseil des sages | 11 | Convocation par le président, sur demande du CA |
| Groupes | 13 | Harmonisation des groupes : création par le CA sur proposition du Bureau, nomination et révocation des responsables par le Bureau puis validé par le CA. Information systématique de l'AG. |
| Groupes | 14 | Suppression de l'article (transfert en 13). |
| Ressources | 16 | Ajout de ressources : recettes évènementielles, parrainage, sponsoring, publicité |
| Modalités d'initialisation du nouveau CA | 24 | Disposition transitoire : - Fin de tous les mandats à l'AG du 27 juin - Modalités de candidatures et d'élection - Après élection, tirage au sort des mandats de 1 an |
| Règlement intérieur | 28 | Règlement intérieur fixé par le CA à la majorité des 2/3 de l'ensemble de ses membres. |

Article 22 - Modifications des Statuts

Les statuts ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée Générale Extraordinaire sur proposition du Conseil d'Administration ou sur proposition du dixième des membres ayant voix délibérative à l'Assemblée Générale.

Dans l'un et l'autre cas, les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire, lequel doit être envoyé à tous les membres de l'Assemblée au moins trente jours à l'avance.

Le quart au moins des membres titulaires doit être présent ou La seconde Assemblée Générale Extraordinaire ainsi constituée représenté à cette Assemblée Générale Extraordinaire

Si cette proportion n'est pas atteinte, et après constat enregistré par le Bureau de séance, l'Assemblée peut se constituer Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la immédiatement après

la première séance, en une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire, à la condition toutefois que la convocation indique cette éventualité et rappelle le texte intégral du présent article 22.

peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents et représentés.

majorité des deux tiers des membres présents et représentés, le vote par correspondance étant possible sur décision du Conseil d'Administration. Les règles relatives aux pouvoirs fixées à l'article 6 des présents statuts sont applicables.

| Vo | te | (Si | tu so | uhaite | s votei | cette | modi | fication | des | statuts | en | séance. | ; ne | pas | cochei | · de | case) |) : |
|----|----|-----|-------|--------|---------|-------|------|----------|-----|---------|----|---------|------|-----|--------|------|-------|-----|
|----|----|-----|-------|--------|---------|-------|------|----------|-----|---------|----|---------|------|-----|--------|------|-------|-----|

| \square P | our | ☐ Contr | re 🗌 🏻 | Abstentio |
|-------------|-----|---------|--------|-----------|
|-------------|-----|---------|--------|-----------|

II. Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2020

a. Résolutions ordinaires

Si tu souhaites plutôt voter ces 4 résolutions en séance ; ne coche <u>aucune</u> case

1) Rapport moral 2019 et Orientations 2020

(cf. Lettre de Liaison jointe à la convocation)

2) Rapport financier 2019

(cf. Lettre de Liaison jointe à la convocation)

3) **Budget 2020**

(cf. Lettre de Liaison jointe à la convocation)

4) Tarifs des adhésions

Pas de modification mais simple renouvellement de l'autorisation au CA de faire évoluer les modalités de paiement de l'adhésion à vie

b. Election des membres du conseil d'administration

Obligatoirement par courrier ou vote électronique préalable aux AG (voir conditions et modalités page précédente)

L'association est administrée par un Conseil d'Administration élu par l'Assemblée Générale.

Il y a 20 postes à pourvoir si le projet de modification statutaire est adopté.

Tous les actes de candidatures et les « mini bios » sont consultables <u>en ligne</u> sur le site de CNA : https://bit.ly/CandidatsCA2020

Cocher les noms des candidats pour qui tu souhaites voter (le nombre pouvant être inférieur, égal ou supérieur à 20). Les 20 candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages seront déclarés élus.

| | NOM | Prénom | Promo | Vo te |
|---|------------------|-----------------|-------|----------|
| Ν | ALAY-EDDINE | Maxime | 2013 | |
| Α | BARET | Olivier | 1989 | |
| Α | BERGAME-GHIBAUDO | Françoise | 1989 | |
| Α | BERNARD | Gilles-Emmanuel | 1979 | |
| Α | BOULET | Michel | 1971 | |
| Α | BOURDEAUX | Alexis | 2010 | |
| Α | CHADIL | Anas | 2014 | |
| Α | CHENEBAULT | Chris | 2013 | |
| Ν | COPIN | François | 1977 | |
| Α | DAOUDAL | Cora | 2017 | |
| Α | DE BECO | Jean-Baptiste | E2017 | |
| Α | DEDIEU | François | 2011 | |

| | NOM | Prénom | Promo | te |
|---|------------|-----------|-------|----|
| А | DELHOMMEAU | Gérard | 1967 | |
| Ν | DUCLOS | Frédéric | 1992 | |
| А | GAUTIER | Guillaume | 2003 | |
| А | HAMY | François | 1981 | |
| Α | HERVAL | Charles | 1973 | |
| Ν | KHEZNADJI | Anis | E2018 | |
| Α | LE BOT | Jean-Yves | 1969 | |
| Α | MENE | Bertrand | 2014 | |
| Α | MENON | Patrick | 1970 | |
| Α | MILLE | Gérald | 1974 | |
| Ν | NALDA | Daniel | 1980 | |
| Α | OLIVARES | Michel | 1983 | |

| | NOM | Prénom | Promo | Vo te |
|---|--------------|------------|-------|----------|
| Ν | PETROCCHI | Sarah | E2018 | |
| Α | ROCARD | Soizic | 1984 | |
| А | ROSIERE | Christophe | 1977 | |
| Α | SIEDLIS | Jean-Luc | 1985 | |
| Α | SURZUR | Jacques | 1966 | |
| Α | VAN CLOOSTER | Quentin | 2016 | |
| Α | VEILLET | Bernard | 1974 | |

Vote : ☐ Pour ☐ Contre ☐ Abstention

Légende : A = administrateur actuel,

N= nouveau candidat

Dans l'hypothèse où le projet de modifications statutaires ne serait pas adopté, 6 administrateurs du CA seraient à renouveler pour compléter, selon les statuts anciens, le CA à 26 membres titulaires. Afin de n'écarter aucune hypothèse, nous te demandons donc également de cocher ci-dessous les noms des candidats pour qui tu souhaites voter (le nombre pouvant être inférieur, égal ou supérieur à 6). Les 6 candidats ayant recueilli le plus grand nombre de votes seraient élus.

| | NOM | Prénom | Promo | Vote |
|---|-------------|------------|-------|------|
| Ν | ALAY-EDDINE | Maxime | 2013 | |
| Α | BOURDEAUX | Alexis | 2010 | |
| Α | CHENEBAULT | Chris | 2013 | |
| Ν | COPIN | François | 1977 | |
| Α | DELHOMMEAU | Gérard | 1967 | |
| Ν | DUCLOS | Frédéric | 1992 | |
| Α | HERVAL | Charles | 1973 | |
| Ν | KHEZNADJI | Anis | E2018 | |
| Ν | NALDA | Daniel | 1980 | |
| Ν | PETROCCHI | Sarah | E2018 | |
| Α | ROSIERE | Christophe | 1977 | |
| Α | SIEDLIS | Jean-Luc | 1985 | |

| Légende : A = administrateur actuel, N= nouveau candid | égende | : A = adr | ninistrateur | actuel, N= | = nouveau | candida |
|---|--------|-----------|--------------|------------|-----------|---------|
|---|--------|-----------|--------------|------------|-----------|---------|

| Le resultat des votes sera | communique en seance | le 27 Juin 2020 |
|----------------------------|----------------------|-----------------|
| | | |

| NOM : | Prénom | : |
|-------|--------|---|
| | | |

Promo :

Fait à / 2020

Signature: